

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 19/03/2010**

L'an deux mil dix le dix-neuf mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle Honoré de Balzac sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine Maire,

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, PLOU Peggy (arrivée à 19h25), PORTE-THEKIAN Laurence, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique, MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude, DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, MATHIEU Jean-Michel (arrivé à 20h20), ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard

Absent(s) : Mmes BROCHERIOU Isabelle et VIVION Fabienne ; M. CHANTEBEL Dominique

Absent(s) ayant donné procuration : BILLON Monique à TESSIER Monique, MATHIEU Jean-Michel à CHAUVEAU Michel (avant 20h20)

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- En exercice : 14
- Votants : 15

Date de convocation : 15/03/2010

Date d'affichage : 15/03/2010

A été nommée secrétaire : Marie-Claude RAVISE

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

**1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

**2. Personnel –**

- a. Création de deux emplois CAE / CAE Passerelle de 20 heures
- b. Modification d'un poste d'agent technique (garderie, restauration scolaire)

**3. Finances –**

- a. Vote des Comptes Administratifs 2009
- b. Vote des Comptes de Gestion 2009
- c. Affectation des résultats
- d. Vote des tarifs municipaux
- e. Vote de la fiscalité communale
- f. Vote des subventions aux Associations
- g. Vote des Budgets Primitifs 2010
- h. Ligne de trésorerie
- i. Autorisation de demandes de subventions sur l'ensemble des programmes d'investissement
- j. Autorisation d'emprunt
- k. Autorisation de remboursement anticipé

**4. Rapport des commissions**

**5. Intercommunalité**

**6. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h15.

## 1 – Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Personnel –

### a. Création de deux emplois CAE / CAE Passerelle de 20 heures

Monsieur le Maire expose qu'après une rencontre avec Pôle Emploi, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place deux CAE de 20 heures chacun (le coût pour la collectivité serait de 350,14 € par mois soit 4 201,68 € pour l'année entière) l'un pour les services techniques de la commune et l'autre pour la garderie, la restauration scolaire, l'animation du Conseil Municipal des Jeunes, l'entretien des locaux, etc. Il précise par ailleurs qu'il souhaite rencontrer les communes aux alentours pour éventuellement compléter et atteindre un temps complet.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de mettre en place deux CAE de 20 heures chacun, l'un pour les services techniques de la commune et l'autre pour la garderie, la restauration scolaire, l'animation du Conseil Municipal des Jeunes et l'entretien des locaux.

### b. Modification d'un poste d'agent technique (garderie, restauration scolaire)

Monsieur le Maire expose qu'afin de se conformer aux normes relatives à l'encadrement des enfants, il est nécessaire que le poste d'un agent technique en charge de la garderie et de la restauration scolaire à temps non complet (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour 19,42/35<sup>ème</sup>) soit supprimé et remplacé comme suit :

- Agent d'animation pour 11,10/35<sup>ème</sup>
- Agent technique pour 11,10/35<sup>ème</sup>

Par ailleurs, suite à la prise en charge du Centre de Loisirs des petites vacances scolaires par l'Association Jean-Pierre et Dominique LASALLE ainsi qu'à la mutation d'un de nos agents occupant les postes suivants

- Agent d'animation pour 4,38/35<sup>ème</sup>
- Agent technique pour 18,77/35<sup>ème</sup>

Il s'avère nécessaire de modifier ces postes comme suit :

- Agent d'animation pour 7,93/35<sup>ème</sup>
- Agent technique pour 6,34/35<sup>ème</sup>

Ces modifications devront recevoir l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion avant d'être mise en application au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier comme ci-dessus les postes d'agents techniques et d'agents d'animation.

## 3. Finances –

### a. Vote des Comptes Administratifs 2009

Monsieur le Maire expose les comptes administratifs des différents budgets communaux :

**Budget Général de la Commune** – Il laisse apparaître excédent d'investissement de 92 964,70 Euros ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 56 445,49 Euros, soit un excédent de 149 410,19 Euros.

**Budget Assainissement** – Il laisse apparaître un déficit d'investissement de 14 705,96 Euros ainsi qu'un déficit de fonctionnement de 14 392,06 Euros, soit un déficit de 29 098,02 Euros.

**Espace Jeunes Périscolaire** – Il laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 4 971,46 Euros.

**Budget CCAS** – Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 1 131,06 Euros.

**Roche Biette** – Il laisse apparaître un déficit d'investissement de 13 178,47 Euros ainsi qu'un excédent de fonctionnement de 8 644,22 Euros, soit un déficit de 4 534,25 Euros.

**Acquisitions et Aménagements Fonciers** – Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 845,82 Euros.

Monsieur le Maire précise que c'est la première année que le budget assainissement est en déficit. Ce dernier est dû à des ventes plus faibles d'eau potable, mais également une taxe qui n'a pas été répercutée dans les recettes et enfin deux subventions de l'Agence de l'Eau qui n'existent plus.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Jean-Bernard POULLE, Adjoint aux Finances, décide à la majorité (une abstention) d'arrêter les résultats précédents pour les budgets de l'exercice 2009.

#### **b. Vote des Comptes de Gestion 2009**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs des différents budgets de l'année 2009, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Les comptes de gestion de Madame le Perceptrice étant identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention), de voter les comptes de gestion de Madame le Perceptrice.

#### **c. Affectation des résultats**

Le Maire expose qu'il convient d'affecter les résultats suivants aux différents budgets communaux:

##### **Budget Général de la Commune -**

Au compte R 002 - Excédent antérieur reporté	7 844,40 €
Au compte D 001 - Déficit antérieur reporté	363 674,43 €
Au compte R 1068 - Affectation	236 537,95 €

##### **Budget Assainissement -**

Au compte D 002 - Déficit antérieur reporté	1 354,78 €
Au compte D 001 - Déficit antérieur reporté	10 484,72 €

##### **Espace Jeunes Périscolaire -**

Au compte R 002 - Excédent antérieur reporté	9 656,19 €
--	------------

##### **Budget CCAS -**

Au compte R 002 - Excédent antérieur reporté	3 103,12 €
--	------------

##### **Roche Biette -**

Au compte R 002 - Excédent antérieur reporté	8 806,78 €
Au compte R 001 - Excédent antérieur reporté	6 907,69 €

##### **Acquisitions et aménagements fonciers -**

Au compte D 001 - Déficit antérieur reporté	107 062,93 €
---	--------------

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention) d'affecter les résultats des différents budgets communaux comme présentés ci-dessus.

#### **d. Vote des tarifs municipaux**

Monsieur le Maire propose l'évolution des tarifs municipaux comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>DROIT DE PLACE</b>		
<b>Camions outillage</b>	25,00 €	28,00 €
<b>Commerçants réguliers (tarif mensuel)</b>	8,00 €	9,00 €
<b>SALLE DES FÊTES</b>		
<b>Habitants Semblançay Eté</b>	200,00 €	220,00 €
<b>Habitants Hors Semblançay Eté</b>	500,00 €	550,00 €
<b>Habitants Semblançay Hiver</b>	300,00 €	330,00 €
<b>Habitants Hors Semblançay Hiver</b>	600,00 €	660,00 €
<b>Caution</b>	300,00 €	330,00 €
<b>Caution ménage</b>	100,00 €	120,00 €
<b>CIMETIERE + COLOMBARIUM</b>		
<b>Concession trentenaire</b>	100,00 €	110,00 €
<b>Concession cinquanteenaire</b>	180,00 €	195,00 €
<b>BUSAGE</b>		
<b>Buses renforcées "hors falun"</b>		
<b>1</b>	45,00 €	50,00 €
<b>2</b>	90,00 €	100,00 €
<b>3</b>	180,00 €	200,00 €

	<b>4</b>	270,00 €	300,00 €
	<b>5</b>	360,00 €	400,00 €
<b>Buses renforcées "avec falun"</b>			
	<b>1</b>	75,00 €	80,00 €
	<b>2</b>	150,00 €	160,00 €
	<b>3</b>	300,00 €	320,00 €
	<b>4</b>	450,00 €	480,00 €
	<b>5</b>	600,00 €	640,00 €
<b>TÊTES DE PONT</b>			
	<b>1</b>	200,00 €	220,00 €
	<b>2</b>	400,00 €	440,00 €
<b>ASSAINISSEMENT (prix TTC)</b>			
	<b>abonnement annuel</b>	21,89 €	21,89 €
	<b>prix unitaire M3</b>	1,15 €	1,20 €
	<b>taxe raccordement maisons existantes</b>	914,70 €	914,70 €
	<b>taxe raccordement maisons neuves</b>	1 000,00 €	1 000,00 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention) de l'évolution des tarifs municipaux comme indiqué ci-dessus.

#### e. Vote de la fiscalité communale

Monsieur le Maire explique qu'après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au Conseil Municipal de majorer de 2,5 % les taux d'imposition communaux. Les taux resteraient donc inchangés par rapport à ceux votés en 2008, soit :

TAUX	2008	2009	2010
<b>Taxe d'Habitation</b>	12,41%	12,41%	12,72%
<b>Taxe sur le Foncier Bâti</b>	17,10%	17,10%	17,78%
<b>Txe sur le Foncier Non Bâti</b>	39,92%	39,92%	40,92%

Monsieur le Maire rappelle que la Commune n'avait pas augmenté les taux en 2009, cette même année ces trois impôts ont permis de rapporter à la Commune : 400 482,00 €. Par ailleurs, et pour information, à base constante pour l'année 2010, cette augmentation de 2,5% rapportera à la commune 9 959,00 €.

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (une abstention) d'appliquer en 2010 les taux d'imposition suivants :

- o 12,72 % pour la Taxe d'Habitation
- o 17,78 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- o 40,92 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti

#### f. Vote des subventions aux Associations

Jean-Bernard POULLE présente l'ensemble des subventions aux associations proposées par la Commission Finances. Il indique que la plupart des subventions ont été revues à la baisse compte tenu du contexte actuel. Il précise également que certaines associations (les Petits Lutins, le Club du Vieux Château, notamment) n'ont pas fait de demandes puisqu'elles se verront attribuer des salles.

Monsieur le Maire présente une demande de l'association Karos Nuclée, arrivée récemment, en Mairie qui sollicite une subvention pour l'organisation d'un concert de soutien à Haïti à Semblançay le 10 avril prochain. Le prix d'entrée sera de 5€ et un repas Haïtien sera proposé pour la somme de 5 € également. L'ensemble des bénéfices sera reversé à la Plateforme Haïtienne de Plaidoyer pour un Développement Alternatif. Il propose que le CCAS prenne à sa charge cette demande de subvention sous la forme d'une aide.

Jean-Bernard POULLE propose au Conseil Municipal un montant de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant global de 14 798,90 Euros.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder un montant global de subventions aux associations de 14 798,90 Euros

#### g. Vote des Budgets Primitifs 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le vote de l'ensemble des budgets primitifs suivants :

**Budget général de la Commune** – Il s'équilibre à 923 172,40 € en fonctionnement et à 966 133,18 € en investissement

Monsieur le Maire indique que des économies sont attendues en éclairage public. En effet, la commune va demander une modification de tarif et va réduire les plages horaires des lampadaires.

**Budget assainissement** – Il s'équilibre à 129 119,53 € en fonctionnement et à 98 564,75 € en investissement

**Budget espace jeunes périscolaire** – Il s'équilibre à 132 856,19 € en fonctionnement

**Budget CCAS** – Il s'équilibre à 3 853,12 € en fonctionnement

Jean-Michel MATHIEU souligne que le budget CCAS devrait être plus conséquent.

Monsieur le Maire répond qu'en 2009, aucun dossier n'a été refusé et qu'à son étonnement, le CCAS a été peu sollicité. Dans tous les cas, si ce budget était insuffisant, il précise qu'il sera toujours possible en cours d'année de transférer des fonds du budget général au budget du CCAS.

**Budget aménagements fonciers** – Il s'équilibre à 107 062,93 € en fonctionnement et à 107 062,93 € en investissement

**Budget Roche Biette** – Il s'équilibre à 23 306,78 € en fonctionnement et à 14 307,69 € en investissement

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter les budgets primitifs chapitre par chapitre suivants :

- Budget général de la Commune
- CCAS
- Espaces Jeunes Périscolaire
- Assainissement
- Delahaye
- Roche Biette
- Acquisitions et aménagements fonciers

#### **h. Ligne de trésorerie**

Le Maire expose au Conseil Municipal que comme chaque année, il est proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie pour un besoin de trésorerie ponctuel, pour un an et pour un montant de 200 000,00 €. Pour mémoire, en 2008 et 2009, celle-ci n'a pas été utilisée. Seuls les intérêts sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'ouvrir une ligne de trésorerie de 200 000,00 €uros.
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **i. Autorisation de demandes de subventions sur l'ensemble des programmes d'investissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder aux demandes de subventions auprès d'organismes ou de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes d'investissement 2010.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès d'organismes et de collectivités territoriales pour l'ensemble des programmes d'investissement 2010 votés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

#### **j. Autorisation d'emprunt**

Monsieur propose au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder aux recherches d'emprunt notamment sur le programme de la réhabilitation de la grange en espace culturel et aux négociations s'y rapportant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux recherches d'emprunt et aux négociations pour le programme de la réhabilitation de la grange en espace culturel

ainsi que pour l'ensemble des programmes d'investissement voté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

#### **k. Autorisation de remboursement anticipé**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre d'une gestion efficiente des emprunts, de l'autoriser à rembourser les emprunts par anticipation dès lors que les finances le permettent sur l'ensemble des emprunts et des budgets.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux remboursements des emprunts par anticipation dès lors que les finances le permettent sur l'ensemble des emprunts et des budgets.

#### **4. Rapport des commissions**

Patrick DUBREUIL indique que les travaux du logement social sont terminés, ceux de la grange ont pris un peu de retard compte tenu de la tempête. Les travaux seront a priori terminés à l'automne. Enfin, une visite du futur local du Conseil Municipal des Jeunes a été organisée, les agents techniques communaux tendront une toile de fibre de verre puis les jeunes devront choisir les couleurs et peindre.

Augustin CHAZAL demande comment sera attribué le logement social.

Monsieur le Maire explique que la Mairie reprendra l'ensemble des demandes de logement social, en prenant en considération les critères financiers. Il souligne qu'il souhaiterait favoriser un couple avec enfant.

Peggy PLOU demande quand rentrera en application la double canalisation au sein de l'école maternelle.

Monsieur le Maire explique qu'il a l'autorisation du Préfet pour l'utilisation de l'eau de pluie dans les chasses d'eau et les urinoirs sous couvert d'apporter toutes les garanties que l'eau de pluie ne croise en aucun cas l'eau potable. Par ailleurs, il souligne que ce genre d'utilisation va poser un véritable problème puisque les eaux de pluie vont être traitées à la station d'épuration, ce qui va avoir un coût pour la commune, c'est la raison pour laquelle la loi demande que les puits et forages soient déclarés en Mairie. De plus, cela engendre un véritable problème au Serrain : plus d'eau arrive à la station que d'eau consommée. Ces pics d'arrivée d'eau coïncident avec les pluies. Une pénalité pour mauvaise utilisation du réseau d'assainissement ainsi qu'une astreinte pourra être votée par le Conseil Municipal sur le budget d'assainissement. Les habitants du Serrain ont déjà été informés par courrier de la mauvaise utilisation du réseau.

Monique TESSIER indique que les travaux paysagers de La Poste seront terminés rapidement tout comme l'arrosage automatique. La Commission Environnement va peut-être organiser un ramassage de monstres métalliques le 29 mai prochain. Elle souligne que cette opération coup de poing ne fonctionnera qu'avec la mobilisation de l'ensemble des élus municipaux et de bénévoles.

#### **5. Intercommunalité**

Monsieur le Maire rappelle que le prochain spectacle à la salle culturelle des Quatre Vents sera celui d'un humoriste : Jonathan LAMBERT.

Peggy PLOU précise que les tarifs des spectacles sont plus bas que dans les autres salles.

Monsieur le Maire indique que le Loire Valley Club – environ 300 harleys sera de passage sur la Commune le week-end de la Pentecôte.

La date fixée pour le prochain Conseil Municipal est le jeudi 15 avril 2010 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses, la séance est levée à 22h45.

Les Conseillers,

Le Maire,